



NOS VOISINS

“ Hélas, est-ce une loi, sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins entre eux auront la guerre ! ”

a dit un poète, ou plutôt un de ces aimables conteurs en vers que citaient volontiers nos grands-parents et que notre génération a oubliés.

Sans contester les mérites littéraires de l'auteur du *Meunier sans souci*, on a le droit de poser autrement qu'il ne le fait, cette question, souvent brûlante, du voisinage. Non, ce n'est pas, ce ne doit pas être une loi que deux voisins aient entre eux la guerre. Ce devrait être une loi, au contraire, qu'ils aient entre eux la paix, l'union, un lien spécial de solidarité, et c'en a été une jadis, une loi morale, inscrite dans les traditions canadiennes-françaises et consacrée même par certaines de nos vieilles coutumes, je me souviens d'avoir entendu dire qu'on le nommait de cette expressive et touchante appellation : “ parent de la maison. ”

La nuance était délicatement exprimée. Le voisin n'est pas parent des habitants de la maison, qui souvent n'ap-